



## Fiche de Données de Sécurité

section  
**1**

### Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Base neutre pour nettoyant multi usage.  
UFI : A000-A0PG-W002-24NF

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Liquide pour nettoyage de toutes surfaces.  
N'est pas destiné au lavage du corps et ne doit pas rentrer en contact avec les yeux.

Utilisations contre indiquées : Aucune donnée disponible.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Nom : LAB SAS  
Rue : 1 rue de la clef des champs  
Code postal/Ville : 68600 Volgelsheim  
Pays : France:  
Téléphone : 0389227765  
Email : Office@labsys.fr

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

France :  
33 (0)1 45 42 59 59.

section  
**2**

### Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Identification des dangers :

H226 Flam. Liq. 3 Liquide et vapeurs inflammables.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

**Mises en garde**

P102 Tenir hors de portée des enfants.

**Mises en garde - Prévention**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

**Mises en garde - Stockage**

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

**Mises en garde - Élimination**

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

**2.3 Autres dangers**

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

section <b>3</b>	<b>Composition/informations sur les composants</b>
---------------------	--

**3.2 Mélanges**

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH:  
<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

Substance	Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification
<b>ethanol [1]</b>			
N°CAS	64-17-5	C= 9.6%	H225 Flam. Liq. 2
N°EC	200-578-6		
N°IDX	603-002-00-5		
Numéro d'enregistrement	01-2119457610-43-XXXX		
<b>benzyl alcohol</b>			
N°CAS	100-51-6	C= 0.4%	H302 Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	202-859-9		H332 Acute Tox. 4 INHALATION
N°IDX	603-057-00-5		
Numéro d'enregistrement	01-2119492630-38-XXXX		
<b>2-phenoxyethanol</b>			
N°CAS	122-99-6	C= 0.4%	H302 Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	204-589-7		H318 Eye Dam. 1
N°IDX	603-098-00-9		H335 STOT SE 3 H335
Numéro d'enregistrement	01-2119488943-21-XXXX		
<b>Vinegar, ext.</b>			
N°CAS	90132-02-8	C= 0.21%	H226 Flam. Liq. 3
N°EC	290-419-7		H314 Skin Corr. 1B
N°IDX			H318 Eye Dam. 1
Numéro			

d'enregistrement				
<b>potassium hydroxide</b>				
N°CAS	1310-58-3	C= 0.1%	Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 5 %	H302 Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	215-181-3		Skin Corr. 1B;	H314 Skin Corr. 1A
N°IDX	019-002-00-8		H314: 2 % ≤ C < 5 %	
Numéro d'enregistrement	01-2119487136-33-XXXX		Skin Irrit. 2; H315: 0,5 % ≤ C < 2 %	
			Eye Irrit. 2; H319: 0,5 % ≤ C < 2 %	
<b>Fatty acids, olive-oil, potassium salts</b>				
N°CAS	68154-77-8	C= 0.1%		H315 Skin Irrit. 2
N°EC	268-921-2			H319 Eye Irrit. 2
N°IDX				
Numéro d'enregistrement				

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

#### **Remarque**

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

section  
**4**

## **Premiers secours**

### **4.1 Description des mesures de premiers secours**

#### **Conseils généraux :**

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

#### **En cas d'inhalation :**

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Air frais, repos.

#### **Après contact avec la peau :**

Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

#### **En cas de contact avec les yeux :**

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

#### **En cas d'ingestion :**

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

#### **Protection des sauveteurs :**

Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !.

### **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

### **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

#### **Notes pour le médecin :**

Traitement symptomatique.

section  
**5**

## **Mesures de lutte contre l'incendie**

## 5.1 Moyens d'extinction

### **Moyens d'extinction appropriés :**

Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.

### **Moyens d'extinction inappropriés :**

Aucun.

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun.

## 5.3 Conseils aux pompiers

Aucun.

### **Informations complémentaires**

Pas de données disponibles

section  
**6**

## **Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Attention sol glissant.

### **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables, en contenant les fuites avec des matériaux absorbants (sable, terre...).

### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

### **6.4 Référence à d'autres sections**

Manipulation sécuritaire : voir la section 7.

Elimination des déchets : voir la section 13.

Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

### **Informations complémentaires**

Pas de données disponibles

section  
**7**

## **Manipulation et stockage**

### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### **Mesures de protection :**

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

#### **Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :**

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

Conserver hors de la portée des enfants!.

#### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Conserver à l'abri du gel.

#### **Précautions pour le stockage en commun :**

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Tenir à l'écart des vêtements et d'autres matériaux combustibles.

Conserver dans l'emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des matières combustibles.

#### **Informations complémentaires sur les conditions de stockage :**

Eviter les emballages métalliques non protégés.

### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

section  
**8**

## Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

**Limites d'exposition professionnelle :**

Pas de données disponibles

**Valeurs limites biologiques :**

Pas de données disponibles

**Limites d'exposition en utilisation prévue :**

Pas de données disponibles

**Remarque :**

Pas de données disponibles

### 8.2 Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques appropriés :**

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate ainsi qu'une aspiration locale aux endroits critiques.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :**



**Protection des yeux et du visage** : **Protection oculaire appropriée :**

Lunettes de protection.

**Protection de la peau** : **Protection des mains :**

**Type de gants appropriés :**

Porter des gants de protection.

**Mesures de protection des mains supplémentaires :**

Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs.

N'utiliser les gants qu'une seule fois.

**Remarque :**

Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent être portés.

La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail.

Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques auprès du fournisseur de ces gants.

Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent être pris en considération.

**Protection du corps :**

**Vêtement de protection approprié :**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

**Protection respiratoire** : **Appareil de protection respiratoire :**

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :**

Pas de données disponibles

**Contrôle de l'exposition des consommateurs :**

Pas de données disponibles

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section  
**9**

## Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Etat physique</b>	:	Liquide
<b>Couleur</b>	:	Incolore
<b>Odeur</b>	:	Caractéristique
<b>pH</b>	:	9 +/- 0.5
<b>Point de fusion/point de congélation</b>	:	Pas de données disponibles
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	:	> 100°C
<b>Point d'éclair</b>	:	49°C
<b>Inflammabilité</b>	:	Pas de données disponibles
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	:	Pas de données disponibles
<b>Pression de vapeur</b>	:	Pas de données disponibles
<b>Densité de vapeur</b>	:	Pas de données disponibles
<b>Densité relative</b>	:	1
<b>Solubilité(s)</b>	:	Soluble.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</b>	:	Non applicable
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>	:	Pas de données disponibles
<b>Température de décomposition</b>	:	Pas de données disponibles
<b>Viscosité dynamique</b>	:	Non applicable
<b>Viscosité cinématique</b>	:	Pas de données disponibles
<b>Propriétés comburantes</b>	:	Pas de données disponibles
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	:	Pas de données disponibles
<b>Caractéristiques des particules</b>	:	Non applicable

### 9.2 Autres informations de sécurité

#### Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

#### Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données disponibles

section

**10**

## Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'emploi.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

### 10.4 Conditions à éviter

Températures excessives : supérieures à 45°C et inférieures à 5°C.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de données disponibles.

### Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section

## 11

### Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

##### Toxicité orale aiguë :

Le produit n'est pas classé.

##### **Substances :**

Pas de données disponibles

##### Toxicité aiguë par voie cutanée :

Le produit n'est pas classé.

##### **Substances :**

Pas de données disponibles

##### Toxicité aiguë par inhalation :

Le produit n'est pas classé.

##### **Substances :**

Pas de données disponibles

##### Corrosion/irritation cutanée :

Le produit n'est pas classé.

##### **Substances :**

Pas de données disponibles

##### Lésions oculaires graves/irritation :

Le produit n'est pas classé.

##### **Substances :**

Pas de données disponibles

##### Sensibilisation de la peau :

Le produit n'est pas classé.

##### **Substances :**

Pas de données disponibles

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :

Le produit n'est pas classé.

##### **Substances :**

Pas de données disponibles

##### Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle) :

Le produit n'est pas classé.

##### **Substances :**

Pas de données disponibles

##### Cancérogenicité :

Le produit n'est pas classé.

##### **Substances :**

Pas de données disponibles

##### Toxicité pour la reproduction :

Le produit n'est pas classé.

##### **Substances :**

Pas de données disponibles

##### Mutagénicité des cellules germinales :

Le produit n'est pas classé.

##### **Substances :**

Pas de données disponibles

##### Sensibilisation des voies respiratoires :

Le produit n'est pas classé.

##### **Substances :**

Pas de données disponibles

**Informations complémentaires :**

Pas de données disponibles

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien :**

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

section

**12 Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**12.2 Persistante et dégradabilité****Substances :**

Pas de données disponibles

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas de bioaccumulation.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**12.4 Mobilité dans le sol**

Tension superficielle.

**Substances :**

Pas de données disponibles

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

**12.7 Autres effets néfastes**

Aucun en cas d'utilisation et manipulation adéquate.

**Informations écotoxicologiques supplémentaires**

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

section

**13 Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Élimination des produits/emballages :****Codes déchet :**

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

**Options de traitement des déchets :****Élimination appropriée/Produit :**

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

**Élimination appropriée/Emballage :**

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

**Informations complémentaires**

Pas de données disponibles

section

**14 Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU**

Pas de données disponibles

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Pas de données disponibles

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

Pas de données disponibles

**14.4 Groupe d'emballage**

Pas de données disponibles

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Pas de données disponibles

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas de données disponibles

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Pas de données disponibles

**Informations complémentaires**

Pas de données disponibles

section

**15 Informations réglementaires****15.1 Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

Législation européenne :

Autres réglementations (UE) :

**La directive 2012/18/UE sur la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Seveso III-directive] :**

"Liquides inflammables de catégorie 2 ou catégorie 3 à l'exclusion de la rubrique 4330. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 1. Supérieure ou égale à 1.000 t .....A 2. Supérieure ou égale à 100 t mais inférieure à 1.000 t .....E 3. Supérieure ou égale à 50 t mais inférieure à 100 t.....DC Quantité seuil bas au sens de l'article R. 511-10 : 5 000 t Quantité seuil haut au sens de l'article R. 511-10 : 50 000 t".

Législation européenne :

**COMMISSION REGULATION (EU) 2023/1545 (Allergen List) :**

Substance	CAS	EC
benzyl alcohol	100-51-6	202-859-9

**CLP: Harmonised classification and labelling of hazardous substances (Annex VI, table 3.1) ATP 17 :**

Substance	CAS	EC
2-phenoxyethanol	122-99-6	204-589-7

**REACH: Annex XVII (Restrictions) :**

Substance	CAS	EC
ethanol	64-17-5	200-578-6

**Seveso III : Substances nommément désignées :**

Substance	CAS	EC
potassium hydroxide	1310-58-3	215-181-3

**Réglementations nationales :**

**Occupational Exposure Limit Values (long term) - Belgium :**

Substance	CAS	EC
ethanol	64-17-5	200-578-6

**Occupational Exposure Limit Values (long term) - Canada (Ontario) :**

Substance	CAS	EC
2-phenoxyethanol	122-99-6	204-589-7

**Occupational Exposure Limit Values (long term) - Canada (Quebec) :**

Substance	CAS	EC
ethanol	64-17-5	200-578-6

**Occupational Exposure Limit Values (long term) - Switzerland :**

Substance	CAS	EC
ethanol	64-17-5	200-578-6
benzyl alcohol	100-51-6	202-859-9
2-phenoxyethanol	122-99-6	204-589-7
potassium hydroxide	1310-58-3	215-181-3

**Occupational Exposure Limit Values (short term) - Belgium :**

Substance	CAS	EC
ethanol	64-17-5	200-578-6
potassium hydroxide	1310-58-3	215-181-3

**Occupational Exposure Limit Values (short term) - Canada (Ontario) :**

Substance	CAS	EC
ethanol	64-17-5	200-578-6
potassium hydroxide	1310-58-3	215-181-3

**Occupational Exposure Limit Values (short term) - Canada (Quebec) :**

Substance	CAS	EC
potassium hydroxide	1310-58-3	215-181-3

**Occupational Exposure Limit Values (short term) - Switzerland :**

Substance	CAS	EC
ethanol	64-17-5	200-578-6
2-phenoxyethanol	122-99-6	204-589-7

**Tableaux des maladies professionnelles :**

Substance	CAS	EC	N° TMP
ethanol	64-17-5	200-578-6	

RG 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

## Informations complémentaires

Pas de données disponibles

section

**16**

## Autres informations

### Indication des changements

Version 2 : FDS révisée suite à la classification CLP H226.

### Légende des abréviations et acronymes

N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA : International Air Transport Association.

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD : Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

### Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

### Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

### Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Flam. Liq. 3	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H314	Skin Corr. 1B	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H318	Eye Dam. 1	Provoque de graves lésions des yeux
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Acute Tox. 4 INHALATION	Nocif par inhalation.
H335	STOT SE 3 H335	Peut irriter les voies respiratoires

### Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

### Informations complémentaires

Date de création : 15/05/2025

Date de version : 15/05/2025

Date d'impression : 16/09/2025

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et sur les réglementations européennes et nationales. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.